

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

06 décembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le 20 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h15,
suivant convocation légale du 06 décembre 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 22/22 – Orientations budgétaires relatives à l'exercice 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1115-1 et suivants relatifs à la coopération décentralisée, les articles L 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts, et l'article L 2312-1 relatif à l'adoption du budget ;

Monsieur le Président indique que le budget proposé est équilibré entre les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2023 en rappelant les hypothèses prises, à savoir le rapport de change entre l'euro et le franc suisse de 1,01, le coefficient de révision des prix au titre de l'année 2021 de +17.82% pour les contrats de délégation de services publics avec les Transports Publics Genevois, +8.1% pour le contrat de délégation de services publics avec ABG, +4.92% pour les contrats de délégation de services publics des lignes 271 et 272 et +8.9% pour le marché de la ligne 274.

Monsieur le Président indique que, concernant la partie administration, le budget estimé serait de 0,37 million d'euros, soit sans augmentation par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2022.

En ce qui concerne la partie Etudes, le budget estimé s'élèverait à 61 400 €, en baisse de 62% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2021, liée principalement aux coûts du nouveau marché de gestion du MMT et celui de l'AMO et de la fin du dossier monitoring covoiturage.

Le fonctionnement de la Communauté Tarifaire Léman Pass (CTLP) s'élèverait à 329 000 € sur la base des éléments prévus dans la convention CTLP. Comparé aux budgets primitifs et supplémentaires 2022, cela représente une augmentation de 28% liée à l'application des clés de répartition définitives entre toutes les parties prenantes de la CTLP, des recettes réellement

perçues par chaque partie, à la prise en charge de la régularisation de ces éléments pour l'année 2022 et de l'impact de l'évolution du taux de change.

Monsieur le Président ajoute qu'il serait proposé un investissement d'environ 0,14 million d'euros, en baisse de 54 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2021, liée principalement aux équipements aux points d'arrêt.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y aura pas d'engagement d'investissement pluriannuel.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en vertu de ce qui précède, le budget atteindrait 21,1 millions d'euros en 2023, soit une baisse de 7% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2022.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu,

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 décembre 2022

Le Président
Patrice DUNAND

